MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 10 JUILLET 2014

Ordre du jour :	
Point travaux Matériels Sivom et équipements Reilly Délibération ACTES	Point locations Point commissions et projets Questions diverses

Étaient présents, :
Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire,
Messieurs Michel MORIN, Pierre JOURNÉE et Hervé MONLEZUN, adjoints
Madame et Messieurs Nicolas JONATHAN, Béatrice COQUET, Danièle BARDIZVARTIAN, et Sabah DUPUIS
Étaient absents (pouvoirs donnés) : Madame Françoise TOUET (Danièle BARDIZVARTIAN), Monsieur Alain BAR (Michel MORIN) et Monsieur Marc METZGER (Patrick DESRUELLE).
Secrétaire de séance : M. MONLEZUN
Heure de début de séance : 20h10

Le précédent compte-rendu a été lu et accepté à l'unanimité.
Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour :

. une délibération sur le haut débit (CCVT)
. une délibération pour 1m20
. une facture de carburant.

1. Point travaux :

Travaux Orange :
Les travaux concernant le passage de la fibre optique pour Montjavoult ont débuté dans la cavée de Magny.
Monsieur Morin fait remarquer que pour ce faire, la société chargée des travaux a coupé le talus. Les racines et végétaux qui maintenaient le talus ont donc été coupés et le talus est donc fragilisé. Les ruissellements d'eau et les périodes de gel/dégel en hiver vont accroître ce phénomène.
Il convient d'envoyer un courrier pour signaler ces faits et demander :

. une consolidation du talus,
. une extension du recours « normal » à 60 mois lors de la réception du chantier.

Travaux sécurisation :

Des riverains ont exprimé des inquiétudes sur l'aspect visuel et sonore des pavés au croisement des rues du Clos Samson, d'Enfer et des Cartiers.

Les travaux démarreront le 17 juillet prochain, il convient donc de faire une information aux habitants en urgence.

Les arrêtés nécessaires seront rédigés avant le départ du secrétariat de mairie.

Il conviendra également d'informer Sandra Baralle à la CCVT pour ce qui concerne le ramassage des déchets puisque certaines rues seront difficilement praticables pendant 1 à 2 semaines.

2. SIVOM – matériel et personnel : délibération 2014.034

Monsieur le Maire indique que lors de la dernière réunion de Sivom, des options ont été prises par lui-même et Monsieur Morin, pour que Reilly rachète au Sivom :

Matériels	Prix	Remarques
Véhicule	0€	Compte tenu des frais à engager
Tracteur, remorque	10 000€	Il conviendra de le faire réviser –vidange ?
Débroussailleuse	500€	A faire réviser
Tronçonneuse élagueuse	200€	Lame à revoir
Élagueuse	300€	Fuite d'huile signalée
Saleuse + lame	3500€	

Reilly récupérera la tondeuse qui avait été mise à la disposition du Sivom par Reilly.

Monsieur le Maire précise également qu'il faudra se renseigner auprès de la trésorerie pour savoir très précisément ce qu'il convient de faire comptablement (ce matériel d'occasion ne pourra être passé en investissement).
Il a également été question de se renseigner pour savoir s'il est possible de régler sur 2015 la saleuse et sa lame.

Après délibération, les membres du Conseil municipal ont donné leur aval à l'unanimité pour l'acquisition de ce matériel et chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

Il avait été question d'acheter une remorque à attacher derrière le Partner mais cette idée est abandonnée.

Pour ce qui concerne le personnel technique, le transfert ne pourra certainement pas être fait avant début 2015.

3. Abonnement actes : délibération 2014.035

Il convient de renouveler l'abonnement « certinomis » qui nous permet d'envoyer en préfecture nos actes (délibérations, arrêtés, ...).
Cet abonnement doit être reconduit pour 3 ans pour 306€ auxquels il faudra rajouter une petite facture pour son installation par l'Adico.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur aval à l'unanimité pour que l'abonnement

en question soit reconduit.

4. Locations :

Ex locataire du 5 rue du Réveillon :

. Demander à la trésorerie de nous faire un point sur les impayés
. faire LR/Ar pour problèmes de surconsommation anormale d'électricité
. faire courrier Caf pour nouveau montant loyer et nouvelle situation matrimoniale
. voir état des dettes et état des lieux avant de rendre la caution.
Voir EDF.

Nouvelle locataire 5 rue du réveillon :

. en attente retour contrat location
. location à compter du 1er juillet
. loyer : 500€ + charges 100€
. caution : 500€

Nouvelle locataire du 5bis rue du Réveillon (ex locataire du 5bis) :

. en attente retour contrat location et caution
. location à compter du 1er juillet
. loyer : 400€ + charges 100€
. caution : 400€

Nouvelle locataire au 3bis rue du réveillon :

. en attente retour contrat location et caution
. location à compter du 1er août
. loyer : 650€ + charges 100€
. caution : 650€

Cette locataire a par ailleurs demandé la possibilité de voir son premier loyer minoré pour le cas où elle installerait par elle-même du lino dans la pièce du bas.
Le secrétariat se renseignera sur ce point.
Il faudra, dans tous les cas, lui interdire de coller le matériau installé sur le carrelage.

Règlement frais huissiers : délibération 2014.036

Les membres du Conseil Municipal ont par ailleurs donné leur accord pour que, dès réception, des baux, les factures correspondant aux frais de rédaction des baux et des états des lieux :

. 250€ pour le 5 rue du Réveillon,
. 200€ pour le 5bis rue du Réveillon
. 325e pour le 3bis rue du réveillon.

5. Commissions et projets :

. Commission « finance » à prévoir
. PLU (en remplacement du POS) à préparer (Pierre Journée)
. 22.07.2014 à 9h30– réunion avec le propriétaire et les intervenants du Marais.
. proposer des « journées citoyennes » dans le Marais (entretien des chemins)

6. Questions diverses :

Prise de compétences CCVT « Très haut débit » : délibération 2014.037

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes duVexin-Thelle a proposé de prendre la compétence sur la gestion et la réalisation du « très haut débit », 42 communes ayant plus de « poids » qu'une seule pour faire avancer un projet de cette envergure.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité sous réserve de la possibilité, pour la commune, de se désengager du Smothd.

Convention 1m20 : délibération 2014.038

La société 1m20 chargée de l'entretien de l'aire de jeux nous a indiqué que le contrat de maintenance qu'elle avait conclu avec Reilly était arrivé à terme.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour que ce contrat soit reconduit.

Règlement facture GO : délibération 2014.039

Un plein de gaz-oil et bidons essence de 91.57€ a été fait pour utiliser pour Reilly le Partner appartenant toujours, pour le moment, au Sivom.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour que cette facture soit réglée par Reilly.

Déneigement :

L'EARL Foubert nous a signifié par recommandé qu'elle ne reconduirait pas son contrat de déneigement cet hiver. Il convient de trouver une solution de remplacement et de signer une nouvelle convention avec un exploitant agricole local.

Urssaf :

La mairie a été contrôlée par l'Urssaf pour l'année 2012 : rien à signaler, tout est correct.

Baptême Delacour 13.09.2014 :

Faire convention de location de l'église

Réunion CCVT du 23.09.2014 :

Monsieur le Maire a proposé à la CCVT que la prochaine réunion du syndicat se déroule au château de Reilly le 23 septembre prochain à 17h30. Les membres du Conseil Municipal sont cordialement invités.

Monsieur le Maire a proposé que la mairie prenne en charge les frais « de bouche » lors de cette réunion (environ 1200€). Cette « participation » permettrait de faire connaître le château et de faire une communication sur le village et les prochaines fêtes de l'osier.

Les membres du conseil municipal ont donné leur accord à ces propositions.

CSR :

Proposition de transport de personnes par un véhicules 9 places vers la plaine des sports ou à la piscine. Devis à demander si nécessaire.

La séance est levée à 23h00

Le Maire

Les Adjoints

Les conseillers